

CAP plénière et restreinte des administrateurs civils des ministères financiers

Déclaration liminaire de l'USAC-CGC

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Nous souhaitons souligner la qualité des travaux préparatoires à ces CAP et la disponibilité des équipes du secrétariat général à cette occasion.

Ces travaux préparatoires ont permis de constater la qualité de la gestion et du suivi des parcours individuels faits par vos équipes. Nous ne pouvons dès lors que déplorer que dans le projet d'accès à la hors classe puisse figurer **une proposition en décalage manifeste** avec la logique et la cohérence de l'exercice d'accès à la hors classe.

Ces CAP plénières et restreintes, préparatoires de la CAP interministérielle de décembre, ont lieu avec en toile de fond le rapport sur l'encadrement supérieur de l'État rédigé conjointement par le CGEFI, l'IGA et le CGEDD.

Le rapport pose de bons diagnostics notamment sur la démographie du corps et la gestion collective et des parcours individuels qu'elle appelle. Pour ce qui concerne les ministères financiers, il fournit des éléments de contexte complémentaires à ceux partagés lors du groupe de travail du 6 mai 2014.

A l'instar des travaux qui doivent suivre ce rapport avec la DGAFP mais aussi, et nous y tenons, en associant l'ensemble des ministères nous devons réunir à nouveau ce groupe pour passer à la construction de propositions après la phase de diagnostic maintenant derrière nous.

Autre élément sur lequel nous souhaitons revenir dans ces propos liminaires : **le GRAF** qui a fait l'objet de nombreux échanges sur ses modalités de mise en œuvre. Nous ne détaillerons pas à nouveau nos critiques sur ce dispositif. Les faits, et vous l'avez constaté comme nous, montrent ses limites actuelles et ouvrent la voie à une évolution importante dont les ministères financiers devront être des acteurs majeurs au regard de leur qualité de principal employeur des administrateurs civils.

Enfin, nous relevons que plusieurs chantiers sont aujourd'hui évoqués : supprimer le corps des préfets pour les remplacer par un statut d'emploi, propos du premier ministre que la réduction du nombre de corps au profit de corps plus interministériels...

Tous les chantiers peuvent être ouverts et nous n'avons pas d'a priori. Nous rappelons simplement quelques fondamentaux :

La DGAFP et les ministères employeurs ont le devoir, avec l'aide et en concertation avec ses représentants, de donner des perspectives aux membres d'un corps qui a été créé en 1945 pour être le pivot de la modernisation et de la rénovation de l'État.

Les besoins de modernisation de l'action publique dans une optique de plus en plus interministérielle, sont plus que jamais présents. Un corps interministériel, **sans esprit de chapelle et de corporatisme sectoriel**, formé au management et à l'ingénierie de réforme et de transformation, sachant recruter dans les viviers les plus divers est une richesse et un atout ; il a plus que jamais sa place dans notre fonction publique.

Il est temps de réaffirmer la place du corps dans l'encadrement supérieur de l'état à l'égal des autres corps d'encadrement supérieur.

Il est également temps en s'appuyant sur une véritable gestion prévisionnelle d'aligner les parcours minimaux de carrière statutaire des AC sur les standards des autres corps d'encadrement supérieur. C'est peu coûteux et cela constituera le signal nécessaire aux hauts potentiels dont le secteur public a besoin pour qu'ils continuent à rejoindre le corps sans avoir à craindre de conclure un marché de dupes.

En dernier lieu nous tenons à signaler que nous continuons à constater chez les administrateurs civils que nous rencontrons une **connaissance insuffisante de dispositifs nouveaux comme le GRAF et l'échelon spécial**. Il est toujours d'actualité d'engager une réflexion sur les modalités d'information des AC des ministères financiers sur les modalités de leur gestion de façon générale et la mise en place des dispositifs GRAF et ES de la hors classe.